



**Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

Téléphone : 02.97.50.14.18

Portable Mme ALLAIN : 06.08.36.04.87

---

---

**CONTRAT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE  
DU SSIAD**

---

---

**Préambule :**

Le SSIAD de l'Ehpad de Quiberon a été créé en 2000. Sa capacité d'accueil est de 30 places de personnes âgées.

Sa zone d'intervention correspond aux communes de St Pierre Quiberon et Quiberon.

\*\*\*\*\*

Le présent document individuel de prise en charge est établi entre :

**D'une part,**

Le SSIAD de l'Ehpad de Quiberon représenté par son infirmière coordonnatrice

*Madame Guénaëlle ALLAIN*

Ci-dessus désigné comme prestataire.

**Et d'autre part,**

M., Mme, .....

Adresse.....

Ci-dessus désigné comme le bénéficiaire.

**Et le cas échéant,**

Conjointement avec M., Mme.....

Agissant en tant que.....

*(précisez sa qualité et, le cas échéant, le lien avec le bénéficiaire.)*

**Il est convenu ce qui suit :**

### **OBJECTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT**

---

L'objectif principal des actes dispensés par le prestataire réside en la préservation et si possible la restauration de l'autonomie du bénéficiaire.

Le service de soins infirmiers à domicile assure, sur prescription médicale, aux personnes âgées, handicapées, malades ou dépendantes, les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que les concours nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie, hors tâches ménagères.

Il a pour vocation :

- ✓ D'éviter l'hospitalisation des personnes âgées ou handicapées, lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile
- ✓ De prendre en charge les personnes à la suite d'une hospitalisation
- ✓ De prévenir ou de retarder la dégradation progressive de l'état des personnes et leur admission dans les structures hospitalières

Le médecin prescripteur a la direction du traitement.

**Les prescriptions de soins et la relation soignant/soigné doivent se réaliser dans un respect et une confiance réciproque.**

### **CONDITIONS D'ADMISSION DANS LE SERVICE**

---

- Etre âgé d'au moins 60 ans.
- Avoir une prescription médicale indiquant la nécessité de prise en charge par un SSIAD.
- Etre assuré social.

La prise en charge est validée après accord du médecin conseil de la caisse d'assurance maladie dont dépend le bénéficiaire.

### **NATURE DES SERVICES RENDUS PAR UN PERSONNEL QUALIFIE**

---

L'action du service est menée par des aides-soignantes diplômées, sous la responsabilité de l'infirmière coordonnatrice en concertation avec le médecin traitant.

**Ces aides-soignantes diplômées**, viennent assurer les soins d'hygiène et de confort :

- Les soins d'hygiène corporelle et de propreté
- La surveillance de l'hygiène et de l'équilibre alimentaire

- La vérification de la prise de médicaments
- La surveillance de l'élimination intestinale et urinaire
- L'installation du patient dans une proposition adaptée à sa pathologie ou son handicap
- Le lever
- La prévention non médicamenteuse de thromboses veineuses (bas de contention)
- L'appréciation des principaux paramètres servant à la surveillance de l'état de santé du patient :  
*Température-poids-mesurations-diurèse*
- La prévention des escarres
- Les soins de bouche et entretien des prothèses dentaires
- L'aide et le soutien psychologique
- L'observation et la surveillance des troubles du comportement
- La réfection du lit pour les patients restants alités (grabataires, fin de vie)

**\*\*\*\*\***

## **FONCTIONNEMENT DU SSIAD**

---

Le service fonctionne 7 jours sur 7.

Suivant l'état de santé de la personne prise en charge, le passage de l'aide-soignante a lieu une ou deux fois par jour :

- ✓ le matin entre 8h et 11h45
- ✓ l'après-midi ou le soir entre 18h et 19h30

Les horaires et les jours de passage peuvent être modifiés en fonction des nécessités de service.

Les dimanches et jours fériés, un service allégé est assuré pour les personnes les plus dépendantes. Les aides-soignantes interviennent alors pour les soins indispensables au bien-être des personnes prises en charge.

**MODALITES D'INTERVENTION**

---

A la date de la signature du présent contrat individuel de prise en charge, les personnels soignants du service assureront les soins d'hygiène et de nursing selon la périodicité ci-dessous :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>	<b>Dim / Férié</b>
<b>Matin</b>							
<b>Soir</b>							

Les plages horaires peuvent évoluer en fonction des contraintes de fonctionnement du service.

---

Fait à Quiberon,

Le .....

Le bénéficiaire

L'infirmière coordonnatrice  
Madame Guénaëlle ALLAIN

## ANNEXE 1

---

Merci de prévoir le matériel nécessaire aux soins ainsi que son renouvellement régulier. Afin de vous simplifier la tâche, nous avons dressé cette liste, sachant qu'elle sera à adapter en fonction de vos besoins et n'est pas exhaustive.

### **MATERIEL A FOURNIR**

#### ↳ Pour vos soins :

- 1 ou 2 bassines
- 2 gants de toilette / jour
- 2 serviettes de toilette / jour
- 1 drap de bain (pour les douches ou bains)
- Savonnette et/ou gel douche
- Shampoing
- Brosse ou peigne
- Brosse à dents, dentifrice ou nécessaire pour entretien de prothèses dentaires
- Linge de change propre, adapté et en quantité nécessaire
- Sèche-cheveux
- Coton-tige
- Rasoir (électrique ou non)
- Eau de Cologne
- Coupe-ongles ou petits ciseaux
- Chemises amples ouvertes et en coton pour les personnes grabataires
- Gants à usage unique
- Eosine (mercurochrome)
- Compresses
- Sparadrap
- Pommade biafine
- Sacs poubelles (ou sacs de supermarché)

#### ↳ Nécessaire réservé uniquement au personnel

- 1 savon liquide
- 1 serviette ou essuie-mains / jour
- Boîte de gants à usage unique
- Nécessaire pour nettoyer cuvette et plan de travail

## ANNEXE 2

---

Le service pourra demander certains aménagements pour assurer la sécurité et le confort de la personne prise en charge et celle du personnel en accord avec le médecin traitant. Cette liste n'est pas exhaustive.

### **AMENAGEMENTS**

- Barres de maintien
- Tapis antidérapant
- Banc de baignoire ou siège de douche
- Lit médicalisé électrique avec ou non potences et barrières
- Déambulateur
- Montauban
- Lève-malade
- Fauteuil roulant
- Adaptable
- Fauteuil coquille
- Matelas adapté pour éviter les escarres

**\* Certains aménagements peuvent faire l'objet d'une prise en charge par les différents organismes d'assurance maladie \***